

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 Avril 2018

**Commune de  
PAULHAN**

N° 2018/04/07

Date de la convocation	04/ 04/ 2018
	<b><u>Votes : 23</u></b>
Présents : 21	Pour : 22
Absents : 4	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 1

L'an deux mille dix huit et le douze avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent  
- Mme GUERIN Audrey à Mr ALEIX Bertrand

**Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2017- Budget Commune**

En application de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Il est exposé en outre que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement du Compte Administratif doit être affecté en priorité

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180412-2018-04-07-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2018  
Date de réception préfecture : 16/04/2018

à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Les résultats constatés sont les suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un excédent de fonctionnement à affecter de 923 418,88€.

Suite au transfert de compétences eau et assainissement, un excédent de fonctionnement à affecter de 271 943,65€.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Un déficit d'investissement de (47 360,65)€.

En outre, la section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

① Dépenses d'investissement : 983 590,00€

② Recettes d'investissement : 380 898,00€

Le résultat des restes à réaliser est déficitaire pour (602 692)€. Le résultat de la section d'investissement (résultats cumulés plus restes à réaliser) est donc déficitaire pour (650 052,65) €.

Suite au transfert de compétences eau et assainissement, un excédent d'investissement de 201 967,82€.

Il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 comme suit :

Type d'affectation	Montant
<i>Section de fonctionnement</i>	
Report excédent antérieur (article 002)	543 362,53€
Réserve d'investissement (article 1068)	652 000,00€
<i>Section d'investissement</i>	
Report excédent d'investissement (article 001)	201 967.82€

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 22 voix Pour, 1 Abstention,

Décide d'affecter les excédents et déficits cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017, selon les montants et modalités indiquées ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180412-2018-04-07-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2018  
Date de réception préfecture : 16/04/2018

2018/045

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180412-2018-04-07-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2018  
Date de réception préfecture : 16/04/2018

**CV**